



Réf. Farde e-Assemblées : 2327365

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020

Objet : Asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design, en abrégé le MAD Brussels.- Subside : 35.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2020;

Considérant que l'asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design, en abrégé le MAD Brussels. demande un subside de 35.000,00 EUR pour l'emménagement des ateliers du MAD LAB dans le bâtiment du MAD;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 35.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design, en abrégé le MAD Brussels..

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :